

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Marseille
0413312219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD4 - Marseille - Aménagements du pourtour extérieur du giratoire Gérard Toulon
par le concessionnaire Peugeot Citroën La Valentine - Convention d'occupation temporaire
du domaine public départemental.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le concessionnaire Peugeot Citroën La Valentine (13012 Marseille) a construit une zone de stationnement et réalisé un espace vert sur une partie du domaine public départemental.

Sur ce même espace public, il est prévu de réaliser un bassin de rétention, un dispositif de traitement des eaux pluviales dans le cadre de la requalification de la RD4 entre l'école des Trois Lucs et le giratoire Gérard Toulon.

En outre, le sous-sol de cet espace est occupé par les réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées de la Métropole.

La convention annexée au présent rapport a pour objet de régulariser cette situation et de permettre au concessionnaire de conserver ses installations sur le pourtour extérieur du giratoire Gérard Toulon.

Dans l'attente de l'aménagement de la RD4, il serait autorisé à occuper temporairement le domaine public départemental.

Le concessionnaire devra verser au Département un montant forfaitaire annuel de 6 000 € pour cette occupation temporaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL